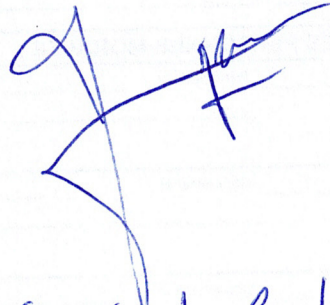


le 26/02/2025

M. MEBARKI (président)

"certifié conforme à l'original"



Procès verbal d'assemblée
générale Ste A & M

Procès-verbal d'assemblée générale d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : A&M.

L'assemblée a eu lieu le 30 novembre 2024 à NANTERRE.

Cette assemblée a été dirigée par Abdellah Mebarki, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Le discours du président a été lu et annexé au procès-verbal de cette assemblée.

Renseignements sur la société

Forme juridique : SAS

Siège social : 162 RUE PAUL VAILLANT-COUTURIER, 92000 NANTERRE

Capital social : 100,00€

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

Abdellah MEBARKI avec 51 actions.

Mahamadou TRAORE avec 49 actions.

Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

- a. Approbation des comptes annuels et répartition
- b. Répartition des comptes de l'exercice
- c. Dissolution de la société

Approbation des comptes annuels et répartition

1. Les associés ont reconnu et accepté les comptes pour l'exercice clos le 1 novembre 2024.
2. Les associés ont compris et approuvé les comptes ainsi que toute opération connexe.
3. Les associés ont reconnu que le résultat de l'exercice indiquait une perte de 2 156,00 €

Répartition des comptes de l'exercice

4. Les mesures suivantes seront prises pour compenser la perte : Dissolution avec liquidation de la société pour perte de capital

Dissolution de la société

5. Les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société. La société sera inscrite en tant que société en liquidation jusqu'à sa dissolution.
6. Le liquidateur est MEBARKI Abdellah dont l'adresse email est Mr MEBARKI. Le liquidateur a reçu un mandat d'une durée de 6 mois pour mener à bien le processus de dissolution.
7. Les associés permettent au liquidateur de prendre tous les pouvoirs raisonnablement nécessaires pour compléter le processus de liquidation. Ces pouvoirs peuvent inclure, sans s'y limiter, le paiement des créanciers et l'accès aux actifs de la société.

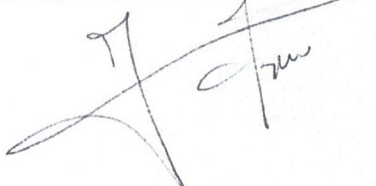
Dispositions générales

8. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.
9. Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

Fait à Namhou, le 30/11/2024.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Abdellah MEBARKI



Mr Mahamouda Traore

